



Réduction de préavis - pas réponse employeur

Par **toutaisa_old**, le **24/11/2007** à **23:10**

Bonjour,

je suis cadre bancaire et ai donné ma démission pour me mettre à mon compte.
J'ai demandé lors de ma démission, par courrier en RAR, il y a plus d'un mois, à mon employeur de réduire mon préavis de 3 à 2 mois.
Aujourd'hui, mon employeur ne me répond pas que ce soit verbalement ou par écrit.

Puis-je considérer le fait qu'il ne réponde pas (après 1 mois) comme un accord tacite pour réduire mon préavis de 3 à 2 mois ou la convention collective et le contrat de travail s'appliquent et je dois effectuer mon préavis de 3 mois même sans réponse de mon employeur.

Merci de votre aide

Cordialement

Par **mathis666_old**, le **26/11/2007** à **05:05**

Vous devez effectuer votre préavis, "le silence ne vaut consentement".

Cordialement.